

Rapport n°3

Accunsentu per e convenzione anninche di l'oggettivi trà di a cascia di alluca-zione famigliale di u Cismonte è a cità di Bastia rispettu à a gestione di u multiaccolta « ilôt calin » è di u crucivia di l'assistente materne (ram) « culumbella » à u titulu di l'eserciziu 2022

Approbation des conventions annuelles d'objectifs entre la caisse d'allocations familiales de haute-corse et la ville de bastia relative à la gestion du multi accueil « ilôt calin » et du relais d'assistantes maternelles (ram) « culumbella » au titre de l'exercice 2022

Dans le cadre de sa politique en faveur de la petite enfance, notre collectivité a toujours soutenu l'offre d'accueil des jeunes Bastiais sur son territoire par un système de subventionnement en complément des modalités habituelles de financement assurées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Haute Corse et par les familles.

Dans sa délibération en date du 22 décembre 2015, notre assemblée a décidé de qualifier les activités relatives à la petite enfance de service d'intérêt économique général sur le territoire de compétence de la commune.

En plus d'être un partenaire financier, la CAF assure la gestion de deux structures :

- Un Multi-accueil « Ilot Câlin »
- Un Relais d'Assistantes Maternelles « Culumbella »

Considérant que la CAF a mis en œuvre, à son initiative et sous sa responsabilité, cette action d'intérêt économique général en adéquation avec les orientations de politique publique que la Ville entend promouvoir en matière d'accueil du jeune enfant, il est proposé de renouveler ces deux conventions.

Durant l'année 2021, un nouveau dispositif, qui remplace à présent le Contrat Enfance Jeunesse, a modifié les modalités de financement des structures petite enfance. En effet, la Convention Territoriale Générale, signée le 25 octobre 2021 au sein de la Communauté d'Agglomération de Bastia prévoit le versement d'une nouvelle prestation par la CAF, directement au gestionnaire. Ce bonus territoire pour le multi-accueil s'élève à 34 000 € et à 14 435 € pour le RAM.

Ces montants seront déduits des subventions initiales de 70 000 € pour le multi-accueil et 40 000 € pour le RAM.

Le montant annuel de la subvention s'élève donc à 36 000 € pour le multi-accueil Ilot câlin et à 25 565 € pour le RAM Culumbella.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022 au compte 6574 sous fonction 64.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver les deux conventions telles que figurant en annexe.
- D'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2022 :
 - o Pour la gestion du multi-accueil « Ilot Câlin » : 36 000 €
 - o Pour le fonctionnement du RAM. « Culumbella » : 25 565 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux conventions.